

0130053M  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN  
74 RUE VERDILLON  
13395 MARSEILLE CEDEX 10  
Tel : 0491742930

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 22  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 18/09/2023  
Réuni le : 28/09/2023  
Sous la présidence de : Gilles Fernandez  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

QUADIENT CONTRAT. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation du contrat entre le lycée Jean Perrin et la société Quadient concernant la fourniture des cartouches d'encre pour la machine à affranchir.

Le contrat est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 08 janvier 2024

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0



BIEN\_20232024\_22\_0130053M\_231011081237

0130178Y

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

PLACE LUCIEN PAYE

13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

**BORDEREAU D'INSTRUCTION**

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés QUADIENT CONTRAT. Su

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN-0130053M

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 22

Année scolaire : 2023-2024

**Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région**

**Décision** : Validation sans observation

**Commentaire** :

**Pièce(s) jointe(s)** : Non

**Observations** :

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Garnier

Prénom : Charles-Henri

Signé le : 11/10/2023 08:12:37



Découvrez le contrat ZEN INK :

- Vos cartouches pour machine à affranchir en illimité
- 10% de remise sur les autres fournitures courrier
- Un budget maîtrisé et les frais de port gratuits

NOM : .....

► à envoyer par mail à : [v.barroso@quadient.com](mailto:v.barroso@quadient.com)

N° de client\* ..... 7005158066.... N° de machine\* .... HU 503324..... Tél.....

ADRESSE DE LIVRAISON (\* obligatoire)

Contact ..... Sylvie ARSANTO.....

Société ... LYCEE POLYVALENT JEAN PERRIN.....

Adresse .... 74 RUE VERDILLON.....

C.P. 13010..... Ville . MARSEILLE.....

ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Société .....

Adresse .....

C.P. .... Ville .....

PARTIE RESERVÉE AUX ADMINISTRATIONS ET SERVICES DE L'ÉTAT

Transmission des factures via Chorus Pro ?  Non  Oui ► Si Oui,

N° de SIRET du client facturé : .....

Nécessité d'un code service exécutant ?  Non  Oui, lequel ? .....

Nécessité du numéro d'engagement ?  Non  Oui, lequel ? .....

128 €

Je souhaite adhérer au contrat ZEN-INK IS-420/440 BLEU - moins de 7 000 empreintes/an pour un prix de 128€/ an sur une période d'engagement de 2 ans. (7211625V / 4147550P)

152 €

Je souhaite adhérer au contrat ZEN-INK IS-420/440 JAUNE - 7 000 à 15 000 empreintes/an pour un prix de 152€/ an sur une période d'engagement de 2 ans. (7211626W / 4147550P)

225 €

Je souhaite adhérer au contrat ZEN-INK IS-420/440 VIOLET - 15 000 à 25 000 empreintes/an pour un prix de 225€/ an sur une période d'engagement de 2 ans. (7211662N / 4147550P)

296 €

Je souhaite adhérer au contrat ZEN-INK IS-420/440 VERT - 25 000 à 35 000 empreintes/an pour un prix de 296€/ an sur une période d'engagement de 2 ans. (7211627X / 4147550P)

357 €

Je souhaite adhérer au contrat ZEN-INK IS-420/440 TURQUOISE - 35 000 à 50 000 empreintes/an pour un prix de 357€/ an sur une période d'engagement de 2 ans. (7212083J / A0011655)

765 €

Je souhaite adhérer au contrat ZEN-INK IS-420/440 ORANGE - 50 000 à 80 000 empreintes/an pour un prix de 765€/ an sur une période d'engagement de 2 ans. (7211663P / 4147550P)

1 125 €

Je souhaite adhérer au contrat ZEN-INK IS-420/440 ROUGE - 80 000 à 120 000 empreintes/an pour un prix de 1 125€/ an sur une période d'engagement de 2 ans. (7211847X / 4147550P)

1 400 €

Je souhaite adhérer au contrat ZEN-INK IS-420/440 NOIR - 120 000 à 150 000 empreintes/an pour un prix de 1 400€/ an sur une période d'engagement de 2 ans. (7211848Y / 4147550P)

En cochant cette case, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente du contrat ZEN-INK

Cachet de votre entreprise



Nom du signataire



Date et Signature

17/10/2023



Quadient France  
7 rue Henri Becquerel  
CS 30129  
92565 Rueil-Malmaison Cedex  
quadient.fr

## Conditions Spécifiques CONTRAT ZEN-INK

0 892 892 111 

*Cette annexe détaille les CONDITIONS D'ACCES AU CONTRAT ZEN-INK*

*Ces conditions spécifiques complètent les conditions mentionnées dans le contrat de location-entretien de la machine à affranchir de référence et dans les articles 6, 11 et 12 des conditions générales de vente de Quadient, téléchargeables sur le site [www.shop.quadient.fr](http://www.shop.quadient.fr) ou disponibles sur demande par téléphone au service Quadient 0892.892.111 (Service 0,40 € / min + prix appel) ou par email à l'adresse [service-vpc@quadient.com](mailto:service-vpc@quadient.com).*

### Article A – ENGAGEMENTS DE QUADIENT

Quadient, s'engage durant la durée du contrat ZEN-INK à assurer un approvisionnement constant, sans coût additionnel, des cartouches, sur demande du client, au fur et à mesure de ses besoins, tant qu'il ne dépasse pas le nombre d'empreintes prévu par le contrat.

### Article B – ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le client s'engage à :

- ✓ N'utiliser les cartouches commandées dans le cadre de ce contrat que sur la machine concernée identifiée dans le bon de commande du contrat ZEN-INK
- ✓ Connecter la machine à affranchir concernée sur les serveurs Quadient, conformément aux articles 5.5 et 5.6 des Conditions Générales de Location de la machine à affranchir.
- ✓ Commander une seule cartouche à la fois par machine et renvoyer sa cartouche ZEN-INK à remplacer à l'adresse indiquée sur l'enveloppe préaffranchie qui lui a été transmise dans le colisage de la nouvelle cartouche
- ✓ Commander ses cartouches ZEN-INK en ligne sur [www.shop.quadient.fr](http://www.shop.quadient.fr)

### Article C – DUREE D'ENGAGEMENT ET RESILIATION

La durée du contrat ZEN-INK est de 2 ans à compter de la signature du bon de commande ZEN-INK, sous réserve des cas de résiliation anticipée indiqués aux articles C1 et C3 ci-dessous.

Chaque partie pourra mettre fin à son contrat ZEN-INK au terme de sa période d'engagement, sous réserve d'adresser sa demande de résiliation par lettre recommandée avec AR, deux mois avant l'échéance du contrat. La demande de résiliation du client devra être adressée à l'adresse suivante : Quadient, Service VPC, 7 rue Henri Becquerel, CS 30129, 92565 Rueil-Malmaison Cedex.

A l'échéance de son contrat, sauf demande de résiliation exercée dans les conditions précitées, le contrat est renouvelé tacitement pour des périodes annuelles.

C.1 : Résiliation du contrat de machine à affranchir : Le présent contrat ZEN-INK sera résilié dès lors que le contrat de location pour la machine à affranchir auquel il se rapporte, est lui-même résilié. Le client sera alors remboursé du montant annuel versé au prorata temporis.



Quadient France soutient



\* Parce que les liens sont essentiels.

© Quadient

C.2 : Echange standard de machine à affranchir : Dans le cas d'un échange standard de machine à affranchir (même modèle), le contrat sera automatiquement transféré sur la nouvelle machine.

C.3 : Changement de modèle de machine à affranchir : Dans le cas d'un remplacement de la machine à affranchir par un autre modèle de machine à affranchir, le client pourra souscrire, par avenant, à une nouvelle offre ZEN-INK pour sa nouvelle machine à affranchir. Dans le cas contraire, le présent contrat sera résilié sans formalités et le client sera remboursé du montant annuel versé au prorata temporis.

#### Article D – TARIF FORFAITAIRE ET DEPASSEMENTS :

Le tarif du contrat ZEN-INK est fixé aux conditions particulières conformément au tarif en vigueur à la date de signature, en fonction du nombre d'empreintes maximum indiqué sur le bon de commande.

Au-dessus de ces volumétries annuelles, sur la base du télé-relevé, Quadient facturera à terme échu au client, à date anniversaire du contrat, la différence de prix avec le contrat ZEN-INK de volumétrie correspondante. Si le dépassement concerne le contrat ZEN-INK au nombre d'empreintes plafond parmi les différentes volumétries proposées, Quadient se réserve le droit de résilier le contrat ZEN-INK.

A l'issue de la durée initiale de 2 ans, le prix est susceptible d'évoluer chaque année par l'application de la formule suivante (arrondi à l'unité monétaire supérieure) :

$$P = P_o \left[ 0,80 \times \frac{ICHTrev-TS}{ICHTrev-TSo} + 0,20 \times \frac{EBIQ}{EBIQ_o} \right]$$

dans laquelle P est le nouveau prix de location, Po est l'ancien prix de location, ICHTrev-TS l'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés ayant servi à fixer le prix du mois considéré, ICHTrev-TSo l'indice du coût horaire du travail révisé - tous salariés ayant servi à fixer le prix Po, EBIQ l'indice énergie, biens intermédiaires, biens d'investissements [MIGS] du mois considéré et EBIQo l'indice énergie, biens intermédiaires, biens d'investissements [MIGS] ayant servi à fixer le prix Po.

#### Article E – NON RESPECT DES ENGAGEMENTS :

En cas de non-respect des présents engagements par l'une ou l'autre des Parties, la Partie victime se réserve le droit de résilier le présent contrat après une mise en demeure faite par lettre recommandée à l'autre Partie, restée infructueuse après un délai de 8 jours.